



# ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.free.fr> - E-mail : [avtsportif78@gmail.com](mailto:avtsportif78@gmail.com)

Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

---

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Total des membres à jour de leur cotisation, ayant plus de 6 mois d'adhésion au Club et âgés de 16 ans révolus : 222.

Membres de l'A.V.T. présents ou valablement représenté : 85.

Le quorum (55) étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

L'assemblée générale est ouverte à 20h41.

Au préalable, le secrétaire demande si les votes pourront se faire à main levée.  
L'assemblée adopte cette procédure à l'unanimité, le secrétaire remercie l'assemblée.

### **1. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES**

Le rapport moral est rappelé en annexe.  
Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.  
Le Président remercie l'Assemblée.

### **2. RAPPORT FINANCIER**

Le rapport financier est rappelé en annexe.  
Ce rapport financier est adopté à l'unanimité.  
Le Président remercie l'Assemblée.

### **3. RENOUELEMENT DU TIERS DU COMITE**

Nous avons 4 postes à pourvoir.

Démission : Alexandre HUMBERT

Démissions statutaires : Jean Luc Martinet, Jean Luc Jacotez, Michel Guilhamet . Ils se représentaient tous les trois.

Nouveau Candidat ayant posé leur demande : Stéphane Castelli.

Sont élus : Jean Luc Martinet, Jean Luc Jacotez, Stéphane Castelli, Michel Guilhamet.

#### **Composition du comité :**

Stéphane CASTELLI  
Pascal FOURRE  
Michel GUILHAMET  
Jean Luc MARTINET  
Christophe THEVENOT

Vincent DESGRANGES  
Stéphane GARNERO  
Jean Luc JACOTEZ  
Christine ROLLET

Eric DUROI  
Philippe GOURDON  
Olivier LAURENT  
Yves ROUSSE

#### **Le bureau du comité :**

Président

Candidat : Yves ROUSSE

Trésorière

Candidat : Christine ROLLET

Secrétaire

Candidat : Michel GUILHAMET

Trésorier adjoint

Candidat : Olivier LAURENT

Secrétaire adjoint

Candidat : Jean Luc MARTINET

### **4. BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022**

Le budget prévisionnel est rappelé en annexe.

Ce budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

La trésorière remercie l'Assemblée.

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

- (Rappel de la dernière assemblée 2019). En modification à attendre courant **2021/2022** des services de détention d'armes dans les préfectures : Prochainement, un fichier national sera créé pour centraliser toutes les demandes et renouvellements sans passer par les préfectures. Un dossier spécifique à chaque licencié sera alors consultable par l'intéressé.
  - Cela reste bien entendu à confirmer dans les prochains mois pour la date exacte d'application.
- Le nouveau décret sur l'interdiction de la catégorie A.11 est paru. Il faut raisonnablement attendre la suite sur ce sujet : Il y aura peut être des adaptations ou exclusions pour cas particuliers.
- La nouvelle ventilation surdimensionnée est encore en cours de test. Le flux d'air a été diminué mais reste important aux postes de tir 25/50m. Prévoir des vêtements chauds. Les 2 cibles de gauche vont être adaptées pour garder les cibles papier droites.
- Les cours du lundi soir pour les nouveaux adhérents ne sont pas reconduits faute de moniteurs disponibles. Une autre solution est en cours d'étude pour aider les tireurs débutants.

### **Rappel habituel de la réglementation :**

Il est rappelé aux tireurs désirant obtenir une **première** détention d'arme, qu'ils doivent posséder un carnet de tir à jour, celui-ci étant requis par l'administration. Dès votre inscription, faites vous faire un carnet de tir (contactez Yves Rousse ou le permanent à l'accueil du stand) après avoir répondu à un QCM sur la sécurité, cela vous sera utile si vous avez subitement un coup de cœur pour une arme soumise à autorisation.

La tenue du carnet de tir est de la **seule responsabilité** du tireur.

Il faut au minimum 3 contrôles espacés d'au moins deux mois. Ces contrôles peuvent être effectués au stand de l'AVT ou bien dans tout autre stand FFTir ouvert.

### **Rappel du règlement intérieur de l'AVT :**

Pour les tireurs possédant déjà une détention, le règlement intérieur du club requiert toujours ces 3 contrôles par année calendaire pour pouvoir obtenir l'agrément du club lors des renouvellements.

Bien évidemment, en raison de la crise sanitaire, cette règle du club est allégée pour cette année 2021, mais redeviendra applicable pour 2022.

### **Points à noter:**

Pour toute demande de renouvellement présentée à la préfecture des Yvelines à Versailles, celle-ci vous renvoie par courrier un accusé de réception, preuve de votre bonne foi en attendant la remise de votre détention.

Présenter vos renouvellements entre 3 et 4 mois avant la date d'échéance. La préfecture ne prévient plus comme autrefois de la date d'échéance de vos détentions.

### **Question sur la sécurité au pas de tir**

Nous vous rappelons qu'il est du devoir de chaque tireur de veiller à la sécurité de tous et de faire respecter les consignes suivantes sur le pas de tir :

- ✚ Une arme doit toujours être considérée comme chargée,
- ✚ Quand on pose une arme sur la table de tir, celle-ci doit être culasse ouverte, chargeur enlevé, pas de cartouche dans la chambre pour les pistolets semi-automatique, barillet vide et basculé pour les revolvers,
- ✚ On pose son arme sur la table et on ne ramène les cibles que lorsque l'on a fini sa série : chargeur vide et enlevé pour les pistolets et barillet vide pour les revolvers,
- ✚ Une arme approvisionnée contenant des cartouches ne doit pas quitter la main du tireur et être dirigée vers les cibles,
- ✚ Pour les armes pistolets semi-automatiques prêtés par le club (pistolet Unique DES69 ou Walther GSP), on rend l'arme au permanent chambre vide, culasse ouverte, chargeur enlevé et drapeau dans le canon, idem pour les revolvers (Smith & Wesson et Taurus) (barillet vide et basculé) et ensuite on nettoie l'arme,
- ✚ Il est interdit de tirer sur des cibles ayant une représentation humaine. (Note de la FFTir).
- ✚ Il est spécifié dans le règlement intérieur que toute arme circulant du poste de tir à la table de nettoyage ou vers le bureau du permanent doit être munie d'un fil ou drapeau de sécurité engagé dans la culasse

permettant à toute personne de s'assurer que celle-ci est bien vide. Ces drapeaux sont fournis gratuitement sur demande par le permanent. C'est le moyen le plus sûr et le plus efficace pour éviter une erreur d'inattention qui peut advenir à tout un chacun.

## Divers

Des initiations au tir pour des personnes non inscrites (ou remises en selle / perfectionnement pour les déjà membres) sont organisées à la demande. (Contact : Michel Guilhamet : 06 13 60 58 50).

N'oubliez pas de signaler votre adresse email pour recevoir les dernières infos du club. (Envoyez un mail avec vos coordonnées à « avtsportif78@gmail.com»), nous avons encore quelques adhérents qui ne nous ont pas donné leur courriel.

3 sites internet intéressants :

- ✚ celui du Comité Départemental de Tir des Yvelines (CDTY) :  
<http://www.cdy.fr/>
- ✚ celui de la Ligue de Tir de l'Ile de France (LRTIDF) :  
<http://ligue.idf-tir.org/>
- ✚ celui de la Fédération Française de Tir (FFTir) :  
<http://www.fftir.asso.fr/>

Conformément aux règles de la Fédération Française de Tir, il est rappelé que :

Le port du casque de protection auditive est obligatoire pour le tir à 25 et 50 mètres,

Le port de lunettes de protection est fortement recommandé pour tous les tirs.

Pour toutes questions ou demandes d'information, vous pouvez passer :

- Soit par l'intermédiaire de l'adresse e-mail du club :

[avtsportif78@gmail.com](mailto:avtsportif78@gmail.com),

- Soit en téléphonant aux heures d'ouverture du stand au 01 30 64 51 57 ou en laissant un message sur le répondeur,
- Soit comme d'habitude au stand via le permanent ou les membres du comité.

Le tir aux armes longues à percussion centrale est toléré dans le stand 25/50 mètres bien que les installations ne s'y prêtent pas. Il se déroulera le samedi après-midi avec un nombre limité de 20 cartouches maximum par tireur.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h40.

Le compte rendu de cette assemblée peut être consulté au stand ainsi que sur le site internet du club (<http://avtsportif.free.fr/>).

Prenez bien soin de vous et de vos familles.



Le Secrétaire

**Michel GUILHAMET**



Le Président

**Yves ROUSSE**

A L'OCCASION DE LA PROCHAINE ANNEE 2022, LE PRESIDENT ET LE COMITE DE L'A.V.T. VOUS ADRESSENT LEURS MEILLEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE SANTE POUR VOUS ET TOUTE VOTRE FAMILLE.



# ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

Centre Sportif "Les Pyramides" - 4 Mail de Schenefeld  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX

Internet : <http://avtsportif.free.fr> - E-mail : [avtsportif@free.fr](mailto:avtsportif@free.fr)  
Tél : 01 30 64 51 57 - Fax : 09 56 93 89 10 - Mob : 06 51 41 23 80

---

## AG DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021

Bonjour à tous et merci pour votre présence nombreuse à cette AG

### Covid

Le Covid a entraîné une fermeture de :

- 4 mois pour la saison 2019/2020 : du samedi 14 mars au 17 août 2020
- 8 mois pour la saison 2020/2021 : du 17 octobre au 10 juin 2021, nous avons pu effectuer 2 entraînements pour l'école de tir les 6 et 13 janvier 2021 puis le stand a été à nouveau fermé,

Nous avons essayé de compenser ce déficit d'ouverture en ouvrant le stand en 2020 et 2021 à partir du 15 août au lieu du 1<sup>er</sup> septembre.

C'est pourquoi un effort a été fait au niveau des licences et cotisations :

- La FFTir et la Ligue Régionale de Tir de l'Ile de France ont décidé la gratuité des licences (50€) pour les jeunes de poussins à juniors (de 8 à 20 ans)
- Le Comité Directeur du club a décidé de faire une réduction de 40€ sur la cotisation 2021/2022 (cotisation 48€ + licence 80€ soit 128€ au lieu de 168€) uniquement pour les adhérents qui étaient licenciés l'année précédente et qui renouvellent leur adhésion

### Adhérents :

✚ Au niveau des adhérents nous étions 305 adhérents en fin de saison 2020/2021 au lieu de 316 la saison précédente (nous sommes ce soir 270), nous avons volontairement limité le nombre d'adhérents à ce niveau de manière à ne pas faire trop d'attente certains jours, notamment le dimanche au pas de tir 25 mètres mais les adhérents déjà licenciés l'année précédente ne répondent pas ou peu au mail que nous leur adressons leur demandant ce qu'il compte faire la saison suivante :

- Renouveler leur licence à l'AVT,
- Muter dans un autre club
- Arrêter le tir sportif

✚ Le détail des inscriptions :

- 254 adhérents ont renouvelé,
  - 52 nouveaux (32 seniors, 7 dames, 5 cadets et juniors, 8 poussins à minimes),
-

- 32 ont répondu qu'ils arrêtaient le tir,
- 24 n'ont pas répondu,
- 5 mutations dans un autre club,
- 117 adhérents ont une détention d'armes de catégorie B,
- 204 adhérents ont un carnet de tir,
- 51 demandes d'avis préalable,
- 346 contrôles de tir en 2020/2021
- 18 certificats de contrôle des connaissances avec demande de carnets de tir,
- ✚ Michel GUILHAMET assisté des autres formateurs du club a effectué 48 initiations l'année dernière, elles sont payantes (20€ à déduire en cas d'inscription) car il y a trop de gens qui veulent juste se faire plaisir, ne pas s'inscrire au club et nous n'avons pas les ressources pour faire toutes ces initiations gratuites,
- ✚ Stabilité du nombre de tireurs dans le département des Yvelines 3928 au lieu de 4059 (-133 soit -3.23%), stabilité également à la ligue de l'Ile de France 29436 légère baisse à la Fédération 244000,
- ✚ A noter également à l'école de tir en 2021/2022 : 23 tireurs dont 16 poussins à minimes et 7 cadets et juniors. L'école de tir c'est durant l'année sportive : 4h30 le mercredi pendant 34 semaines, 11 compétitions le week-end,
- ✚ Je crois que l'on peut remercier et applaudir les moniteurs : Olivier Laurent et Christine Rollet,

### Concours de tir :

Pas de concours de tir en 2020 à la suite du Covid.

### Subventions :

- ✚ Un total de subvention de 6691€ (7922€ en 2018) :
  - 1151€ de subvention de fonctionnement par le Conseil Général des Yvelines au lieu de 1022€ l'année précédente, (en fonction du nombre d'adhérents)
  - 900€ de subvention de fonctionnement par la Mairie de Voisins le Bretonneux identique à la saison précédente,
  - 900€ de subvention de fonctionnement de la CASQY (Communauté de Communes de Saint Quentin en Yvelines) au lieu de 1000€ l'année dernière,
  - 1100€ du CDTY (Comité Départemental de Tir des Yvelines) identique à l'année précédent pour l'achat d'une arme pour l'école de tir, (1 carabine Feinwerkbau 800 Junior),



- 762€ de subvention du « Haut niveau amateur », jeune de minimes à juniors ayant participé à une phase finale d'un championnat de France,
- 1878€ de la part de la Ligue de Tir de l'Ile de France pour l'école de tir en fonction de ses résultats et de son classement au lieu de 2391€.

### **Formation**

- ✚ Pas de formation à la suite du Covid.
- ✚ 1 séance de perfectionnement au 10m pour les compétiteurs animés par Clémentine DAVID,
- ✚ 4 séances de perfectionnement en visio au 25/50m pour les compétiteurs animés par Clémentine DAVID,

### **Travaux entrepris**

- ✚ Peinture du sol du bureau du stand 25 mètres et de l'entrée du stand 10mètres,
- ✚ Peinture des murs du pas de tir 10m,
- ✚ Cuvelage (effectué par nos soins), des armoires du stand 25 mètres pour éliminer les infiltrations d'eau,
- ✚ Remise en état régulière des rameneurs électriques du 25/50 mètres,
- ✚ Installation d'une nouvelle ventilation au 25/50 m durant les congés mais qui a pris beaucoup de retard à la suite de problèmes d'approvisionnement de composants pour la Centrale de traitement de l'Air

### **Travaux prévus**

Travaux prévus pour 2021/2022 :

- ✚ Peinture du bureau du stand 25/50 m,

### **Achat d'armes**

- Dotation d'une arme à air comprimé (Carabine Feinwerkbau P800 Junior (Comité Départemental de Tir des Yvelines), dotation de 1100€, coût pour l'AVT 359€,

### **Résultats des Compétitions :**

- ✚ Pas de compétitions en 2020/2021,

### **Augmentation du nombre de licenciés :**

On constate une baisse des licenciés en 2020/2021 au niveau fédéral, l'AVT n'a pas été très touché puisque nous avons eu 305 licenciés au lieu de 316.

Le transfert du stand de tir de Versailles vers Marly le Roi est au point mort puisque

le préfet ne donne pas l'autorisation de vente du terrain aux domaines.

Pour l'organisation du tir lors des jeux olympiques de 2024, le COJO ne veut pas revenir sur sa position d'une structure provisoire (2 halls de compétition indoor et 1 installation outdoor) à La Courneuve (Terrain des essences).

La FFTir regarde la possibilité de les organiser dans un stand à construire par l'AST Roissy qui a acheté des terrains sur la commune de Saint Witz.

L'Ile de France a bien besoin d'un grand stand de tir.

Pour terminer, je voudrais remercier les membres du comité pour leur participation à la gestion du club et tous les moniteurs de l'école de tir.

Je vous remercie de votre attention.

# ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

## RESULTATS DU 1er SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOUT 2021

N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
P1	Cotisations des adhérents	49 053,00 €	C1	Cotisations, Assurances	1 117,73 €
P2	Subventions des institutionnels	2 951,00 €	C2	Licences	23 680,00 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2021	0,00 €	C3	Achats d'armes	1 119,31 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2021	0,00 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	2 061,24 €
P5	Ventes cartons, munitions...	1 946,91 €	C5	Entretien des armes	1 320,25 €
P6	Ventes armes et matériels	307,93 €	C6	Aménagement du stand	957,45 €
P7	Animations	0,00 €	C7	Entretien du stand	3 316,60 €
P8	Publicité	72,00 €	C8	Ecole de Tir	266,04 €
P9	Remboursements adhérents	0,00 €	C9	Inscriptions aux championnats	0,00 €
P10	Avis Préalables	245,00 €	C10	Inscriptions aux concours	0,00 €
P11	Produits Financiers Crédit Mutuel	217,95 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	0,00 €
P12	Droits de tir	760,00 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	0,00 €
P13	Subventions "haut niveau amateur"	762,00 €	C13	Prix pour les concours	0,00 €
P14	Subventions "Ecole de Tir"	1 878,00 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	552,44 €
P15	Renonciation à remboursement dirigeants	2 161,56 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 066,23 €
P16	Organisation Circuit Ile de France 10M	0,00 €	C16	Animations	236,96 €
P17	Subventions Comités d'Entreprise	0,00 €	C17	Permanences du week end	1 120,00 €
P18	Dotation matériel CDTY	1 100,00 €	C18	Abonnement aux revues	47,00 €
P19	Produits Divers	121,73 €	C19	Remboursement des adhérents	60,00 €
			C20	Publicité	0,00 €
			C21	Formation dirigeants et tireurs	530,00 €
			C22	Frais kilométriques dirigeants	2 161,60 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	0,00 €
			C24	Frais divers	70,49 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>61 577,08 €</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>39 683,34 €</b>

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

**21 893,74 €**

35,56%

**SOLDE AU 31 AOUT 2020**

**36 895,51 €**

**SOLDE AU 31 AOUT 2021**

**58 789,25 €**

## COMPARATIF COMPTE DE RESULTATS 2019/2020 ET 2020/2021

N°	PRODUITS	2019 - 2020	2020 - 2021	Ecart
P1	Cotisations des adhérents	50 708,00 €	49 053,00 €	-1 655,00 €
P2	Subventions des institutionnels	1 800,00 €	2 951,00 €	1 151,00 €
P3	Concours 10M Circuit Ile de France	2 484,00 €	0,00 €	-2 484,00 €
P4	Concours 10M Circuit Ecole de Tir	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P5	Ventes cartons, munitions...	3 347,90 €	1 946,91 €	-1 400,99 €
P6	Ventes armes et matériels	85,20 €	307,93 €	222,73 €
P7	Animations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P8	Ventes objets publicitaires	6,00 €	72,00 €	66,00 €
P9	Remboursements adhérents	140,00 €	0,00 €	-140,00 €
P10	Avis Préalables	195,00 €	245,00 €	50,00 €
P11	Produits Financiers	217,76 €	217,95 €	0,19 €
P12	Droits de tir et initiations	1 430,00 €	760,00 €	-670,00 €
P13	Subventions "haut niveau amateur"	1 524,00 €	762,00 €	-762,00 €
P14	Subventions "Ecole de Tir"	1 938,00 €	1 878,00 €	-60,00 €
P15	Renonciation à remboursement dirigeants	5 032,49 €	2 161,56 €	-2 870,93 €
P16	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 085,00 €	0,00 €	-3 085,00 €
P17	Subventions Comités d'Entreprise	0,00 €	0,00 €	0,00 €
P18	Dotation matériel CDTY (carabine)	1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €
P19	Produits Divers	1 150,16 €	121,73 €	-1 028,43 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>74 243,51 €</b>	<b>61 577,08 €</b>	<b>-12 666,43 €</b>

## COMPARATIF COMPTE DE RESULTATS 2019/2020 ET 2020/2021

N°	CHARGES	2019 - 2020	2020 - 2021	Ecart
C1	Cotisations, Assurances	1 260,77 €	1 117,73 €	-143,04 €
C2	Licences	23 017,00 €	23 680,00 €	663,00 €
C3	Achats d'armes	1 999,00 €	1 119,31 €	-879,69 €
C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2....	3 859,45 €	2 061,24 €	-1 798,21 €
C5	Entretien des armes	1 638,90 €	1 320,25 €	-318,65 €
C6	Aménagement du stand	1 782,76 €	957,45 €	-825,31 €
C7	Entretien du stand	4 280,52 €	3 316,60 €	-963,92 €
C8	Ecole de Tir	2 253,54 €	266,04 €	-1 987,50 €
C9	Inscriptions aux championnats	2 091,50 €	0,00 €	-2 091,50 €
C10	Inscriptions aux concours	2 169,00 €	0,00 €	-2 169,00 €
C11	Déplacements pour les champ. Seniors	1 732,94 €	0,00 €	-1 732,94 €
C12	Déplacements pour les championnats EdT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C13	Prix pour les concours	366,53 €	0,00 €	-366,53 €
C14	Frais de secrétariat et expéditions	233,57 €	552,44 €	318,87 €
C15	Téléphone du stand	1 085,13 €	1 066,23 €	-18,90 €
C16	Animations	1 045,38 €	236,96 €	-808,42 €
C17	Permanences du week end	2 480,00 €	1 120,00 €	-1 360,00 €
C18	Abonnement aux revues	47,00 €	47,00 €	0,00 €
C19	Remboursement trop perçu sur licence	0,00 €	60,00 €	60,00 €
C20	Publicité	72,00 €	0,00 €	-72,00 €
C21	Formation dirigeants & tireurs	450,00 €	530,00 €	80,00 €
C22	Frais kilométriques dirigeants	5 032,49 €	2 161,60 €	-2 870,89 €
C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 081,03 €	0,00 €	-3 081,03 €
C24	Frais divers	328,83 €	70,49 €	-258,34 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>60 307,34 €</b>	<b>39 683,34 €</b>	<b>-20 624,00 €</b>

# ASSOCIATION VICINOISE DE TIR

BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022 - DU 1er SEPTEMBRE 2021 AU 31 AOUT 2022					
N°	PRODUITS	EUROS	N°	CHARGES	EUROS
	Solde créditeur au 31/08/2021	21 900 €	C1	Cotisations, Assurances	1 280 €
P1	Cotisations des adhérents	36 000 €	C2	Licences	21 000 €
P2	Subventions des institutionnels	3 000 €	C3	Achats d'armes	2 000 €
P3	Concours 10 M Circuit Ile de France 2021	0 €	C4	Achats de cartons, munitions, air, CO2...	7 500 €
P4	Concours 10 M Ecole de Tir 2021	0 €	C5	Entretien des armes	1 700 €
P5	Ventes cartons, munitions...	4 450 €	C6	Aménagement du stand	17 000 €
P6	Ventes armes et matériels	270 €	C7	Entretien du stand	5 000 €
P7	Animations	400 €	C8	Ecole de Tir	3 000 €
P8	Publicité	200 €	C9	Inscriptions aux championnats	5 000 €
P9	Remboursements adhérents	200 €	C10	Inscriptions aux concours	3 000 €
P10	Avis Préalables	240 €	C11	Déplacements pour les champ. Seniors	3 000 €
P11	Produits Financiers Crédit Mutuel	220 €	C12	Déplacements pour les championnats EdT	1 500 €
P12	Droits de tir	1 400 €	C13	Prix pour les concours	1 000 €
P13	Subventions "haut niveau amateur"	1 500 €	C14	Frais de secrétariat et expéditions	580 €
P14	Subventions "Ecole de Tir"	2 400 €	C15	Téléphone, internet, alarme du stand	1 150 €
P15	Renonciation à remboursement	5 800 €	C16	Animations	2 500 €
P16	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 200 €	C17	Permanences du week end	3 800 €
P17	Subventions Comités d'Entreprise	100 €	C18	Abonnement aux revues	100 €
P18	Dotation matériel CDTY	1 100 €	C19	Remboursement trop perçu sur licence	100 €
P19	Produits Divers	620 €	C20	Publicité	600 €
			C21	Formation dirigeants	1 000 €
			C22	Frais kilométriques	5 800 €
			C23	Organisation Circuit Ile de France 10M	3 200 €
			C24	Frais divers	190 €
				Solde débiteur au 31/08/2022	-8 000 €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>83 000 €</b>	<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>83 000 €</b>

<b>VALORISATION BENEVOLES</b>	<b>30 000 €</b>
-------------------------------	-----------------